

**DELIBERATION N° 2023-08
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Date de convocation : 24 mars 2023

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD, M. Luc PLANCHARD, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE

Absents excusés : M. Serge BULIN donne pouvoir à M. Damien GAILLETON
M. Julien BONETTI donne pouvoir à M. Cyrille MARLE
M. Philippe GRILLOT donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD

Absents : M. Loïc LAUBIER,
M. Pascal BIZOUARNE

Secrétaire de séance : M. Luc PLANCHARD

Objet : Modification des statuts de la communauté de Communes Les Bertranges –
Mutualisation groupement de commandes

Vu les statuts de la Communauté de Communes Les Bertranges ;
Vu l'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les dispositions de l'article L. 5222-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2023-010 du conseil communautaire du 23 février 2023, notifiée le 10 mars ;

Considérant la possibilité de confier à la Communauté de Communes la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des communes membres, regroupées en groupement de commande, pour les besoins propres et communs aux communes membres.

Considérant que ce dispositif constitue un nouvel outil de mutualisation de ressources, permettant aux EPCI à fiscalité propre d'apporter leur appui à leurs communes membres, regroupées en groupement de commande, pour la passation ou l'exécution de marchés publics.

Considérant que cette possibilité, doit être expressément prévue aux statuts de l'EPCI conformément à l'article L5211-4-4 du CGCT qui dispose que *« lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public, par convention, si les statuts de l'établissement public le prévoient expressément, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement »*.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'approuver la modification telle que jointe en annexe, des statuts de la Communauté de Communes Les Bertranges.
- D'informer le Président de la communauté de communes de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Luc PLANCHARD



Le Maire,
Alain BAUGET

